

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE**

## **SAISON 2021/2022**

Après les perturbations dues à la pandémie, la commission de discipline a repris un rythme d'activité normal. Nous serons à environ 35 réunions pour cette saison.

Avant toute chose je souhaite remercier pour leur engagement, Michel Martin, Gaby Foury piliers de la commission et Eddis Jaskic qui est venu nous rejoindre pour examiner les dossiers tous les jeudi. Ces remerciements vont également à Serge Liogier et Jean Claude Thioleyre qui complètent l'équipe lorsqu'ils y a des comparutions, ainsi qu'à nos deux instructeurs Fred Delmas et Philippe Gonnot.

Pour ce qui est du bilan de la saison nous n'avons pas eu à juger des faits de violences physiques graves mais nous déplorons une hausse de la violence verbale ou physique sur et autour des terrains. Le club que l'on rencontre est un adversaire sportif et non un ennemi. Le respect acteurs du jeu et des arbitres est une règle absolue.

La commission veillera au respect de celle-ci tant par les participants que par les supporters. Elle tient à remercier les arbitres pour leur engagement en faveur de notre sport et à souligner la difficulté de leur tâche. Qu'ils en soient remerciés.

La FFF a souhaité faire de la lutte contre la violence un objectif prioritaire. Le district de la Haute Loire y souscrit totalement et la commission de discipline appliquera strictement le doublement des sanctions prévues par l'article 13 du barème disciplinaire pour acte de brutalité dans certaines circonstances. Un retrait de point sera également possible lorsque la responsabilité du club sera retenue.

Pour ce qui est des dossiers particuliers, à retenir :

\* une reprise de championnat animée après 18 mois d'arrêt « covid » pour 2 clubs voisins.

Violences réciproques et arrêt anticipée du match. Ils étaient heureux de reprendre le foot !

\* une tricherie d'un club sur la base COVID

\* une sanction à l'encontre d'une personne non licenciée dans un club mais qui assurait (très mal) des fonctions régulières d'encadrement des jeunes . Son statut de « dirigeant de fait » l'a soumis à l'application du règlement disciplinaire. Résultat : 10 ans d'interdiction de toute fonction dans le football . A méditer sur la notion de dirigeant de fait et de responsabilité de celui-ci voir du club.

\* un comportement violent lors de matchs féminin

Le président de la commission

Jean Michel Jouve

PS:Rappel d' une règle : les réclamations ou signalement de faits doivent émaner du club via sa boîte mail. Les messages fait à titre personnel ne sont pas retenus par la commission.